

Première séance, mercredi 2 novembre 2011 (matin)

Présidence de M^{me} Yvonne Stempfel-Horner, présidente

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications de la présidence. – Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2012; entrée en matière générale; Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions; Direction de la santé et des affaires sociales; Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport; Rapport annuel 2011 de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB); Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts; Direction de l'économie et de l'emploi; Pouvoir judiciaire; Direction de la sécurité et de la justice; Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat; Pouvoir législatif; Direction des finances; Récapitulation générale. – Projet de décret N° 287 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2012; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de loi N° 284 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2012; entrée en matière, première et deuxième lectures, vote final.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: MM. et M^{mes} Nicole Aeby-Egger, Fritz Burkhalter, Jacques Crausaz, Bernadette Haenni-Fischer, Markus Ith, Eric Menoud, Jacques Morand, Benoît Rey, Nicolas Rime et Werner Zürcher.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

La Présidente. Es freut mich ganz besonders, Sie zur ersten Sitzung der letzten Session der Legislatur 2006–2011 zu begrüßen. Ich heisse Sie alle herzlich willkommen.

Communications

La Présidente. 1. M. Jean-Pierre Dorand, ancien député, nous fait savoir qu'un livre, «Le Conseil d'Etat fribourgeois 1848–2011, son histoire, son organisation et ses membres», va paraître en français et en allemand au début de l'année prochaine. Il pourrait intéresser les députés car il comprend 94 biographies de conseillers d'Etat, dont 71 furent députés. Pour les personnes intéressées, je signale que des prospectus de souscription

en français et en allemand figurent à l'entrée, sur le présentoir.

2. Je vous rappelle que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts, mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime.

3. Je vous signale que vous devrez badger aujourd'hui deux fois: une fois ce matin, je pense que vous l'avez fait, et une fois cet après-midi.

4. Enfin, j'aimerais féliciter deux de nos collègues élues aux Chambres fédérales, M^{mes} Christine Bulliard-Marbach et Valérie Piller Carrard (*applaudissements*). Je leur souhaite plein succès dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Motion d'ordre Josef Binz (modification de l'ordre du jour)

Dépôt

La Présidente. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre dont je vous donne lecture. Elle émane du groupe de l'Union démocratique du centre et est déposée par M. le Député Josef Binz.

Novembersession 2011 «Arbeitsprogramm». Der Gesetzesentwurf Nr. 272 zur Änderung des Gesetzes über die Besteuerung der Motorfahrzeuge und Anhänger ist für Donnerstag, 3. November, traktandiert. Dieser Gesetzesentwurf beeinflusst im Wesentlichen den Voranschlag 2012. Damit wir diesen ohne Zwang debattieren können, stellen die Unterzeichnenden den Antrag, den Gesetzesentwurf Nr. 272 vor dem Veranschlag 2012 zu behandeln.

Prise en considération

Binz Josef (UDC/SVP, SE). Wie schon die Frau Präsidentin gesagt hat, hat dieser Gesetzesentwurf Nr. 272 einen wesentlichen Einfluss auf das Budget. Dieser Gesetzesentwurf beinhaltet ein zusätzliches Einkommen von 2,3 Mio. Franken. Damit uns morgen nicht gesagt werden kann: «Ihr habt gestern das Budget angenommen und uns vor ein «fait accompli» gestellt», stellen wir den Antrag, dass man dieses Gesetz zuerst, vor dem Budget, debattieren soll.